

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 242

présenté par

Mme Galzy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 6

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« À ces effectifs, s'ajoutera la création d'une réserve cyber, constituée de volontaires parmi les retraités depuis moins de cinq ans, les anciens salariés des services cyber et les spécialistes et experts des technologies et nouvelles technologies cybersécuritaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La menace cyber est permanente et en évolution continue tandis que le nombre et l'intensité des attaques menées dans ce milieu ne cessent de croître, visant le profit financier, la captation de données, la déstabilisation des institutions par la manipulation des opinions ou la paralysie de systèmes étatiques et privés.

Les Armées intègrent désormais le combat cybersécuritaire comme un mode d'action à part entière dont les effets se combinent aux autres dans une manœuvre globale. Afin de soutenir ce combat cybersécuritaire, cet amendement vise à créer une réserve cyber.

Cette réserve cyber fera appel à de jeunes retraités, à des personnes reconvertis ayant une expérience reconnue dans la cybersécurité et la défense, ou encore à des experts.